

Mémoire écrit au
Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
concernant « L'état de la santé des sols au Canada » – 15 janvier 2024
Donald W. Lobb, agronome (honorifique)

Pour faire suite à mes déclarations de témoin du 2 mai 2019 et du 22 septembre 2022, je vous présente une recommandation.

OCCASIONS D'ENCOURAGER LES MESURES DE SOIN DES SOLS – LA SITUATION

Tous les aspects de l'agriculture dépendent de la santé et de la productivité du sol.

Nous avons besoin d'un nouveau paradigme de soin des sols. Nous devons, de la façon la plus permanente possible, récompenser équitablement l'application de pratiques qui contribuent à une production agricole fiable et durable. C'est essentiel à la stabilité sociale, économique et politique. L'histoire a prouvé que la sécurité alimentaire est une question stratégique.

À la suite du rapport de 1984 du Sénat du Canada intitulé « Nos sols dégradés », plusieurs programmes à court terme ont été lancés pour appuyer l'adoption de pratiques qui ont amélioré la gestion des sols.

Ces pratiques s'appuyaient sur l'expérience de quelques responsables du soin des sols de l'époque. À certains égards, cela s'est poursuivi. Cependant, au cours des deux dernières décennies, le travail du sol sur toute sa surface et le travail intensif du sol ont repris dans certaines régions. Dans cette situation, de nombreux agriculteurs, en particulier ceux qui louent des terres, exploitent les améliorations des sols financées par l'État apportées par la génération précédente. C'est le résultat des éléments suivants :

- une hausse des prix des cultures qui a permis d'acheter du nouveau matériel de travail du sol;
- la perte d'une grande partie de notre recherche sur les sols et de notre leadership en matière de vulgarisation;
- un changement dans le régime foncier en faveur d'une augmentation du nombre de terres cultivées par des exploitants non propriétaires.

Il y a aussi des terres cultivées où aucune mesure efficace de soin des sols n'a jamais été adoptée.

Tout cela doit être réglé.

Le changement provoque toujours la résistance de plusieurs et l'indignation de certains. Par conséquent, les influenceurs politiques devront faire preuve de vision, de courage, d'engagement et de persévérance dans l'élaboration des « moyens » d'inciter les gardiens des sols à en tirer un avantage économique durable.

LES INCITATIFS AU SOIN DES SOLS :

- doivent procurer des avantages publics à long terme pour l'investissement public;
- doivent être gérables et livrables sur le plan logistique;
- doivent être accessibles à tous les propriétaires/exploitants de terres agricoles;
- doivent procurer un avantage financier concurrentiel aux fermes ou aux exploitants qui utilisent des pratiques efficaces de soin des sols;
- doivent être optionnels pour accommoder ceux qui choisissent de ne pas participer à un programme d'incitatifs, ou pour accommoder les circonstances où certaines terres (au moins temporairement) ne sont pas gérées d'une façon qui soit admissible à des incitatifs.
- Les incitatifs ne s'appliqueraient qu'aux terres à « participation incitative ».

INCITATIFS POSSIBLES AU SOIN DES SOLS

A. Impôt foncier souple

- Cela rendrait les propriétaires de terres agricoles responsables du soin de leur sol. Les pratiques utilisées sur leurs terres détermineraient leur taux de taxe foncière. Les propriétaires examineraient ensuite attentivement chaque année les pratiques utilisées sur chaque portion de leurs terres.
- Ce programme s'appliquerait à toutes les terres classées comme terres agricoles.
- Le taux d'imposition varierait selon la gestion du sol des terres cultivées. Par exemple, les terres ne subissant aucune perturbation du sol (c.-à-d. pâturages/parcours naturel) seraient taxées « zéro » (comme dans le cas de l'exemption de la foresterie agricole de l'Ontario), tandis que le travail du sol sur toute sa surface et l'absence de culture d'hiver seraient assujettis à un taux de taxe maximal. Les taux de taxe pourraient être établis de manière à donner un avantage économique sérieux à une bonne gestion des sols.
- Si la gestion des sols s'est améliorée au point d'entraîner une perte nette de recettes fiscales municipales, les ordres de gouvernement supérieurs devraient indemniser la municipalité pour cette perte en échange d'une amélioration de la sécurité alimentaire, de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau. Cela constituerait un investissement public dans l'intérêt public.
- Le programme d'incitatifs fiscaux serait administré par des organismes sanctionnés par la province ayant un mandat lié à la taxe foncière, avec des vérifications ponctuelles des activités de gestion des terres cultivées.
- Parce que la taxe foncière est une responsabilité provinciale, une « entente » fédérale-provinciale serait nécessaire.

B. Prélèvement sur les ventes de produits agricoles

Tous les produits agricoles dépendent d'abord et avant tout de la productivité du sol. Par conséquent, il serait raisonnable qu'un prélèvement sur les produits de base alloue une

partie du total à un fonds incitatif qui récompense les pratiques qui contribuent à une production fiable et durable. Étant donné que cela est dans l'intérêt public, il serait raisonnable que le gouvernement fédéral (au-delà de l'agriculture) complète le prélèvement, de sorte que les récompenses (incitatifs) pour l'utilisation de pratiques bénéfiques de soin des sols donneraient aux participants bénéficiant de l'incitatif un avantage économique réel par rapport aux non-participants. Ces incitatifs doivent être à long terme pour procurer un avantage durable.

Pour veiller à ce que les incitatifs soient distribués équitablement et efficacement, il peut être nécessaire que les sommes prélevées soient dirigées vers une entité dont la seule responsabilité serait la sécurité alimentaire. Des incitatifs à la gestion bénéfique des sols seraient un moyen d'y parvenir.

C. Fonds de soutien à la sécurité alimentaire

Historiquement, pour assurer une production alimentaire peu coûteuse et fiable qui contribue à l'amélioration constante du niveau de vie, les gouvernements ont maintenu un flux de « subventions » à l'agriculture. Lorsque ces fonds sont affectés à un produit ou à une activité en particulier, cela peut fausser les marchés ou appuyer des décisions à court terme, souvent au détriment de la santé des sols. De plus, les utilisateurs des terres continuent de dégrader le sol sans tenir compte du coût et des effets de la perte de matière organique du sol, de la destruction des agrégats de sol stables à l'eau, de la perte du biote essentiel du sol, des effets du compactage et des conséquences de l'érosion des sols. Le coût de cette détérioration de la santé des sols a été masqué par l'utilisation de pratiques de production agricole et de produits améliorés, de sorte qu'on ne tient jamais compte du coût réel des aliments et des autres produits agricoles. Des aliments bon marché sont produits au détriment de la santé du sol. Il faut reconnaître qu'il s'agit d'une question de société et non pas seulement d'une question agricole. Les gouvernements ont la responsabilité de veiller à ce que les fonds publics destinés à l'agriculture constituent un investissement durable pour encourager la sécurité de la production agricole.

Le « soutien » financier (public) du gouvernement à l'agriculture peut être justifié dans l'intérêt de la sécurité alimentaire. Toutefois, le public serait mieux servi si « tout le soutien » à l'agriculture était orienté vers l'incitation au soin et à la protection des sols. En fin de compte, cela renforcerait l'agriculture et constituerait un investissement plus fructueux au nom du public – avec une plus grande sécurité alimentaire, une meilleure qualité de l'eau et moins de carbone et d'azote perdus dans l'atmosphère.

Le sol, en tant que ressource naturelle essentielle et stratégique, devrait être la responsabilité d'une entité gouvernementale autre qu'un ministère de l'agriculture. En agriculture, le « soutien » de la production l'emporte toujours sur le soin et la protection des sols parce que la production génère des revenus immédiats pour les agriculteurs et les gouvernements. Il a été trop facile de faire fi du fait que tous les aspects de l'agriculture dépendent d'abord et avant tout de la santé et de la productivité des sols.